CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

59e réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 22-25 juin 2021

**SC59 Doc.7**

**Rapport de la réunion du Groupe de travail sur la gestion
du 14 juin 2021**

**Participants**

*Membres du Groupe de travail sur la gestion*

* Australie
* Suède
* Suisse
* Émirats arabes unis (Président)
* États-Unis d’Amérique
* Uruguay

*Membres hors Parties contractantes*

* Président du GEST
* Ancien Président du GEST
* Représentant des OIP (WWT)

*Secrétariat*

* Secrétaire générale
* Secrétaire général adjoint
* Directeur, Sciences et Politiques
* Conseiller principal
* Responsable, Sciences et Politiques

**Contexte**

1. Au cours de la présente période triennale, le Groupe de travail sur la gestion (GTG) s’est réuni à trois reprises avant sa réunion en ligne du 14 juin, remplissant son rôle de surveillance et d’encadrement du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) et du Groupe de surveillance des activités de CESP.

2. Le GTG s’est réuni le 21 novembre 2019 afin de fournir des orientations au GEST sur sa proposition de définition des besoins pour la réalisation des tâches les plus prioritaires, laquelle prévoyait un certain nombre de services de consultants externes. Le GTG a recommandé au GEST de réduire l’ampleur de ces services pour les mettre en adéquation avec les capacités existantes au sein du Groupe et les ressources financières disponibles, précisant qu’il conviendrait que la plus grande partie des travaux soit réalisée par les membres du GEST. Le GTG a recommandé au Secrétariat de poursuivre les activités concernant la tâche 4.1 sur le genre afin que le GEST puisse se concentrer sur l’exécution des tâches les plus prioritaires.

3. Le 10 juin 2020, pendant le processus intersessions du Comité permanent, le Groupe s’est réuni pour évaluer l’état d’avancement des tâches les plus prioritaires. Le GTG a recommandé au GEST de continue à travailler sur les *Perspectives mondiales des zones humides* de manière à pouvoir les aligner sur le thème du 50e anniversaire (lorsqu’il sera annoncé); il lui a également recommandé de soumettre au Comité permanent une proposition de mise à jour du Critère 6 des Critères d’identification des zones humides d’importance internationale concernant l’utilisation des estimations de population, en vue de sa présentation à la Conférence des Parties contractantes.

4. Le 2 novembre 2020, le GTG s’est réuni pour être informé des travaux du GEST et lui donner des orientations sur la marche à suivre concernant les *Perspectives mondiales* et la tâche consultative spéciale relative au Critère 6. Le GTG a proposé d’adopter une approche simplifiée pour les *Perspectives mondiales* consistant à relier le thème du 50e anniversaire à des questions transversales, aux valeurs des zones humides et aux défis actuels et futurs. Notant que les travaux concernant la tâche consultative spéciale relative au Critère 6 sortaient du cadre de la demande, le GTG a demandé au Groupe de fournir des avis d’ici la mi-2021 sur une solution à long terme pour les Parties quant à l’utilisation des estimations de population au titre du Critère 6 axée sur l’exhaustivité, la qualité et la compatibilité des données. Il a convenu que dans l’intervalle, lorsque des informations plus récentes seront disponibles, les Parties pourraient, au cas par cas, en consultation avec le Secrétariat et sous la direction du GTG, fournir d’autres données actualisées. Le GTG a par ailleurs chargé le Président du GEST de prendre les rênes des tâches en suspens de manière à les achever en temps voulu et à les faire concorder avec les demandes des Parties contractantes.

**Réunion du 14 juin 2020**

5. Le Président souhaite la bienvenue aux participants et présente l’ordre du jour de la réunion.

6. La Secrétaire générale explique que l’objectif de cette réunion est de passer en revue l’état d’avancement des activités et de réfléchir aux prochaines étapes du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) et du Groupe de surveillance des activités de CESP en vue de poursuivre l’examen de ces questions à la 59e réunion du Comité permanent, prévue la semaine suivante.

Aperçu des progrès réalisés et prochaines étapes pour le GEST

7. Le Président du GEST fait le point sur les progrès accomplis depuis la précédente réunion du GTG du 2 novembre 2020, en s’appuyant sur le rapport préparé pour la 59e réunion du Comité permanent (document SC59 Doc.25[[1]](#footnote-2)). Il indique que les réunions en présentiel ne pouvant toujours pas être organisés, une réunion virtuelle (STRP24) s’est tenue le 29 avril 2021 en présence d’une grand nombre de participants, et qu’elle a permis d’informer les correspondants nationaux des travaux du GEST et des progrès réalisés dans l’élaboration des projets de résolutions.

8. Il indique que les travaux du GEST sur les quatre tâches les plus prioritaires (production d’une version révisée des *Perspectives mondiales*; zones humides et agriculture durable; restauration des tourbières; et zones humides et carbone bleu) sont achevés. Il ajoute que d’autres travaux ont par ailleurs démarré dans le cadre de trois tâches consultatives spéciales, à savoir : l’application de critères quantitatifs pour la désignation de sites Ramsar (Critère 6) ; l’examen des critères de retrait de sites du Registre de Montreux (un projet de rapport à ce sujet ayant été soumis au Secrétariat la semaine précédente); et l’examen des projets de résolutions soumis à la 59e réunion du Comité permanent (en cours). Compte tenu du report de la COP14, le Président du GEST suggère que le groupe puisse poursuivre ses travaux sur la base du plan de travail actuel. Cela pourrait inclure la poursuite des travaux sur les Écosystèmes de carbone bleu, conformément à la Résolution XIII.14, et le traitement des tâches moyennement ou faiblement prioritaires du plan de travail actuel, notamment la tâche 1.7, *Évaluation mondiale des lacunes dans le réseau de sites Ramsar*, et la tâche 2.3, *Évaluation du statut d’application de la Résolution VIII.17* *: Lignes directrices sur une action mondiale pour les tourbières*.

9. Des progrès considérables ont été réalisés dans l’élaboration d’une version révisée des *Perspectives mondiales*, et un projet actualisé a été communiqué fin avril. Cependant, étant donné qu’une refonte partielle a été proposée, et sachant que le temps manque pour permettre au GEST d’apporter une nouvelle contribution plus approfondie, il conseille au GTG de demander au Secrétariat d’aller de l’avant et de finaliser le document. Le Secrétariat répond que le projet de document pourrait bénéficier d’un message plus fort, d’un arc narratif plus clair et d’une plus grande importance accordée au rôle moteur de la Convention en ce qui concerne la connaissance des zones humides et de leurs valeurs. Le Secrétariat précise en outre que pratiquement toutes les données scientifiques ont été réunies et que les éventuelles lacunes qui pourraient subsister seront comblées pendant le processus de révision.

10. Le Secrétariat demande l’avis des participants pour savoir s’il convient ou non de publier la version révisée des *Perspectives mondiales* plus tard dans l’année, comme initialement prévu, de manière à coïncider avec le 50e anniversaire de la Convention, ou si cette publication peut être reportée à 2022, à la date de la COP14, comme suggéré lors d’une récente réunion du Sous-groupe sur la COP14. Après quelques échanges, le GTG recommande au Secrétariat de continuer à travailler sur le document dans la perspective d’une publication en 2021.

11. S’agissant des travaux sur les zones humides et le carbone bleu, le Président salue le soutien financier de la Norvège et indique que l’élaboration du cahier des charges relatif à la deuxième phase de cette tâche est en cours et pourrait se poursuivre en 2022, compte tenu du report de la COP14. Le GTG reconnaît le caractère important de ces travaux et encourage leur poursuite. Des éclaircissements sont demandés concernant le financement à partir du budget non administratif des tâches du GEST et pour savoir si l’intégralité du budget administratif a été dépensée. Le Secrétariat indique que dans la Résolution XIII.2, *Questions financières et budgétaires*, les Parties ont estimé que les travaux du GEST faisait partie des priorités s’agissant des postes budgétaires non administratifs et que la Norvège s’était déclarée disposée à soutenir les travaux du GEST. Le Secrétariat précise par ailleurs qu’il est probable qu’en fin de période triennale, une partie du solde du budget administratif puisse être attribuée aux travaux du GEST.

12. En ce qui concerne l’utilisation du Critère 6, l’annexe 1 du rapport du Président du GEST (SC59 Doc.25) contient de plus amples précisions à ce sujet ainsi qu’une proposition visant à établir un partenariat international. Les membres du Groupe de travail s’inquiètent de la portée et des conséquences sur le plan financier de la mise en œuvre d’une telle proposition. Ils estiment que cette proposition sort du champ de compétences et de la mission du GEST, précisant qu’ils ont déjà évoqué ce point lors de réunions précédentes. Ils reconnaissent que les données quantitatives sont souvent incomplètes et obsolètes mais confirment que selon eux, les Parties contractantes ont besoin d’informations sur les données pertinentes disponibles et d’orientations claires sur la manière d’évaluer le caractère exploitable et la qualité des données et sur la manière de procéder en fonction de différents scénarios. Ils se demandent si les Organisations internationales partenaires s’acquittent de leurs obligations en ce qui concerne la communication d’informations sur les populations. Le Président du GEST en prend note, soulignant que la proposition de partenariat en est à un stade très précoce et déclarant que le GEST mettra l’accent sur l’élaboration des orientations demandées.

13. La Secrétaire Générale rend compte également de la mise en œuvre réussie de la tâche 4.1, *Élaborer des orientations sur l’intégration des questions liées à l’égalité entre les sexes dans l’application de la Convention*, rappelant que le GTG a chargé le Secrétariat de mener à bien cette tâche et de rendre compte de son état d’avancement. Elle note que des directives et des formations à l’intention des Parties contractantes ont été proposées dans les trois langues de la Convention.

14. En ce qui concerne les travaux possibles du GEST pour 2022, le Secrétariat fait remarquer que, les tâches les plus prioritaires ayant été achevées, le GEST pourrait se pencher sur certaines des tâches moyennement et faiblement prioritaires, voire examiner des questions d’actualité comme la pandémie en cours et les zones humides. Le Secrétariat attire également l’attention sur le fait que 2021 marque le début de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes à laquelle la Convention aura probablement de nombreuses occasions de contribuer. Elle ajoute que les domaines de travail thématiques prioritaires du GEST proposés pour 2022-2024, tels qu’ils figurent dans le projet de résolution (document SC59 Doc.26[[2]](#footnote-3)), gagneraient à être examinés plus avant, notamment à reposer sur un axe et un socle d’analyse plus solides, afin de mieux soutenir l’élaboration du plan de travail du GEST pour la prochaine période triennale.

15. Le Président du GEST note que compte tenu du report de la COP14, il est effectivement possible de discuter et de développer plus avant les domaines de travail thématiques prioritaires du GEST.

Aperçu des progrès et des prochaines étapes du Groupe de surveillance des activités de CESP

16. La Présidente du Groupe de surveillance des activités de CESP présente son rapport, établi dans la perspective de la 59e réunion du Comité permanent (document SC59 DOC. 17.1[[3]](#footnote-4)), précisant qu’il s’agit du premier rapport de ce type établi par le GTG depuis la 57e réunion du Comité permanent. Le dernier rapport n’a jamais été établi en raison de l’ordre du jour restreint de la 58e réunion du Comité permanent. Ce rapport a été rédigé comme si les travaux prévus entre la date limite pour la présentation du rapport et la 59e réunion du Comité permanent avaient été réalisés. Néanmoins, il y a eu des retards, si bien que le Groupe de surveillance des activités de CESP va poursuivre ces travaux. À l’annexe B, le rapport contient une brève compilation des résultats d’une enquête en ligne menée auprès des Correspondants nationaux, gouvernementaux et ONG pour la CESP sur la manière dont ils percevaient et mettaient en pratique le programme de CESP dans sa version actuelle. La Présidente indique qu’à l’heure actuelle, la plupart des questions de gouvernance à l’adresse du Groupe de surveillance des activités de CESP figurent dans les décisions du Comité permanent plutôt que dans celles de la Conférence des Parties et qu’elles sont souvent difficiles à trouver. Le Groupe de surveillance des activités de CESP entend traiter de ce point et d’autres questions de gouvernance dans un projet de résolution à l’adresse de la COP14. Il n’a pas encore été décidé si ce dernier sera distinct du projet de résolution sur la nouvelle approche concernant les activités de CESP. Le Groupe de surveillance des activités de CESP propose une approche simplifiée axée sur les grandes priorités établies et demande au GTG de lui faire part de ses observations et de conseils à ce sujet. Le Groupe entend préparer au moins un projet de résolution sur une nouvelle approche concernant les activités de CESP pour examen à la COP14.

17. Les membres du groupe saluent le travail accompli à ce jour et recommandent de poursuivre sur cette voie, précisant que la composition du Groupe de surveillance des activités de CESP soulève certains problèmes en matière de gouvernance qu’il conviendrait de résoudre. Un membre exprime le souhait que toutes les questions relatives aux activités de CESP soient abordées dans un seul et même projet de résolution.

Divers

18. Aucune autre question n’est soulevée.

Recommandations de décisions du GTG pour examen par le Comité permanent

19. Le GTG recommande au Comité permanent de :

i. Demander au Secrétariat de finaliser les *Perspectives mondiales des zones humides* en étroite consultation avec le GEST, en vue de leur publication en 2021 au moment des célébrations du 50e anniversaire de la Convention;

ii. Charger le GEST de mener à bien la tâche consultative spéciale relative au Critère 6, conformément aux orientations fournies par le GTG, sur la base d’une interprétation rigoureuse de la demande formulée et en accordant une attention particulière à la nécessité pour les Parties contractantes de disposer d’informations concrètes et pratiques parmi les données disponibles et d’orientations sur leur utilisation;

iii. Encourage le GEST à poursuivre ses travaux sur le carbone bleu, conformément au plan de travail actuel, et à se pencher sur d’autres tâches dans le cadre de ce plan de travail qui n’ont pas été classées de haute priorité ainsi que sur toute nouvelle question pertinente, afin d’élaborer son plan de travail pour l’année à venir; et

iv. Demander au GEST d’entamer des discussions et une analyse en vue de poursuivre le processus d’établissement des priorités du GEST pour la prochaine période triennale.

1. <https://www.ramsar.org/fr/document/sc59-doc25-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique> [↑](#footnote-ref-2)
2. <https://www.ramsar.org/fr/document/sc59-doc26-projet-de-resolution-sur-lapplication-future-des-aspects-scientifiques-et> [↑](#footnote-ref-3)
3. <https://www.ramsar.org/fr/document/sc59-doc171-rapport-de-la-presidente-du-groupe-de-surveillance-des-activites-de-cesp> [↑](#footnote-ref-4)